



Proposition de loi visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques



Mme Eva SAS,
rapporteure

21 janvier 2015



Avant-propos

- La présente proposition de loi vise à **la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques**.
- Elle fait suite à une première initiative qui avait pris la forme d'une proposition de loi organique portant modification de la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques déposée en décembre 2013.
- Plusieurs auditions ont été organisées pour en valider les principaux aspects. Ont ainsi été entendus :
 - **M. Joseph Stiglitz**, prix Nobel d'économie, ancien président de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social ;
 - **Mme Myriam Cau**, vice-présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais en charge du développement durable, chargée par l'Association des régions de France d'une mission sur les nouveaux indicateurs de croissance, accompagnée par **M. Grégory Marlier** du service « Observation et Prospective Régionale» au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais ;
 - **M. Jean-Paul Fitoussi**, économiste, coordonnateur de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social instaurée en 2008 ;
 - **M. Sylvain Moreau**, inspecteur général de l'Insee, Service de l'observation et des statistiques (Soes) du Commissariat général au développement durable (CGDD), accompagné de **M. Guillaume Mordant**, son adjoint, et de **M. Michel David**, sous-directeur des méthodes et des données pour le développement durable ;
 - **M. Jean Pisani-Ferry**, commissaire général à la stratégie et à la prospective, accompagné par **Mmes Christel Gilles** et **Gaëlle Hossié**, chargées de mission, France Stratégie ⁽¹⁾ ;
 - **Mme Géraldine Thiry** et **M. Damien Demailly**, auteurs d'une étude de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) sur les nouveaux indicateurs de prospérité ⁽²⁾ ;
 - **M. Éloi Laurent**, économiste senior à l'Observatoire française des conjonctures économiques (OFCE), centre de recherche en économie de SciencesPo., et enseignant à l'université de Stanford (États-Unis) ;
 - **M. William Roos**, sous-directeur des politiques macroéconomiques, et **M. Emmanuel Massé**, sous-directeur en charge des politiques sectorielles de la direction générale du Trésor ;
 - **M. Jean-Luc Tavernier**, directeur général de l'Insee, accompagné de **Mme Claire Plateau**, cheffe du département des comptes nationaux.



⁽¹⁾ *Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance*, note d'analyse de Géraldine Ducos et Blandine Barreau, septembre 2014, France Stratégie

⁽²⁾ *Les nouveaux indicateurs de prospérité : pour quoi faire ? Enseignements de six expériences nationales*, Lucas Chancel (Iddri), Géraldine Thiry (FMSH-CEM), Damien Demailly (Iddri), septembre 2014, Institut du développement durable et des relations internationales (SciencesPo.).



Pourquoi compléter le PIB avec
d'autres indicateurs ?



Le PIB est une mesure synthétique de notre capacité de production

- ✓ C'est un indicateur de **conjoncture économique**.
- ✓ Régi par des conventions internationales, il permet des **comparaisons**.
- ✓ Amélioré continûment depuis des décennies, il permet des **prévisions** fiables.
- ✓ Utilisé, analysé, commenté depuis près de 80 ans, il jouit d'une forte **crédibilité**.
- ✓ Il permet de prévoir les **recettes budgétaires** de l'année suivante.

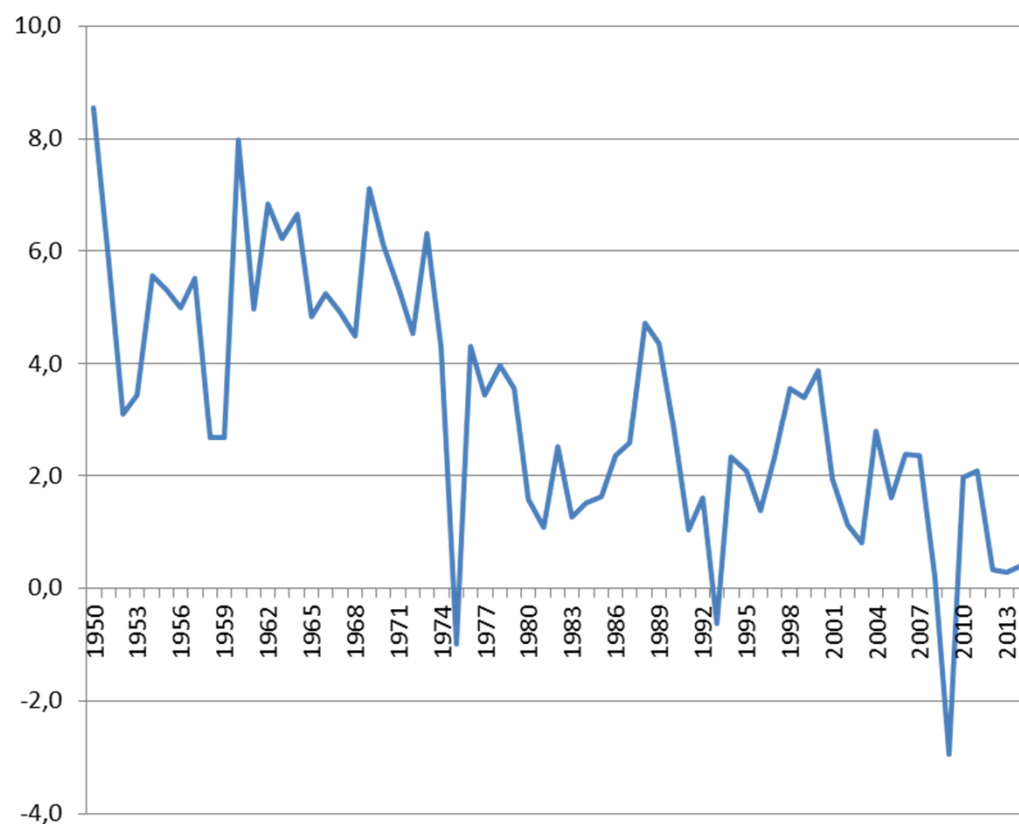


La présente proposition de loi n'a donc pas pour objet de remettre en cause la mesure du PIB mais seulement de la compléter.



La croissance du PIB peut masquer une période de pré-crise

Entre 2001 et 2014, le PIB a crû en moyenne de +1,1%



M. Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective (15/01/2015)

“ La réflexion sur les indicateurs a été relancée dans le cadre des réflexions sur “La France dans dix ans”. Au cours des débats conduits en région, il est apparu que la croissance ne faisait plus consensus. Il existe une préoccupation nouvelle sur sa répartition territoriale et sociale, ainsi que sur ses conséquences environnementales. C’est **la fin du consensus qualitatif d’après-guerre**. [...] Dans la période récente, **les crises grecque, espagnole et irlandaise** ont montré qu’une **croissance soutenue du PIB** pouvait être non soutenable et suivie d’un effondrement. »



Le PIB, comme d'autres indicateurs, repose sur des hypothèses et des approximations

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, ancien président de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, à l'Assemblée nationale le 13 janvier 2015 :



“ le PIB est une mesure faite d'imperfections. [...] Tout système de mesure repose sur des conventions. Nous avons tendance à oublier que le PIB repose lui aussi sur des hypothèses et des approximations. Les gens pensent que le PIB est un indicateur solide, réel, et que les autres indicateurs sont subjectifs. Mais le PIB est en fait une construction, pour l'essentiel. C'est ce qu'on appelle les imputations [qui consistent à incorporer dans le PIB des biens ou des activités qui n'ont pas de prix de marché] et c'est tout à fait arbitraire. Mais après plus de cinquante ans, c'est devenu parfaitement accepté, au point qu'on n'y pense plus. »



Le PIB est un indicateur de flux, inapproprié pour mesurer l'état de notre patrimoine

- ✗ Le PIB ne prend pas en compte la dégradation, le maintien ou l'amélioration du **capital naturel** et l'évolution des ressources naturelles.
- ✗ Le **déficit public et la dette publique** (exprimés en points de PIB) sont des indicateurs du passif d'un pays et non d'actif. **Il faut mettre en face de la dette, le patrimoine que la nation lègue aux générations suivantes.** De ce fait, les règles budgétaires européennes ne présentent aucune incitation concernant l'investissement.



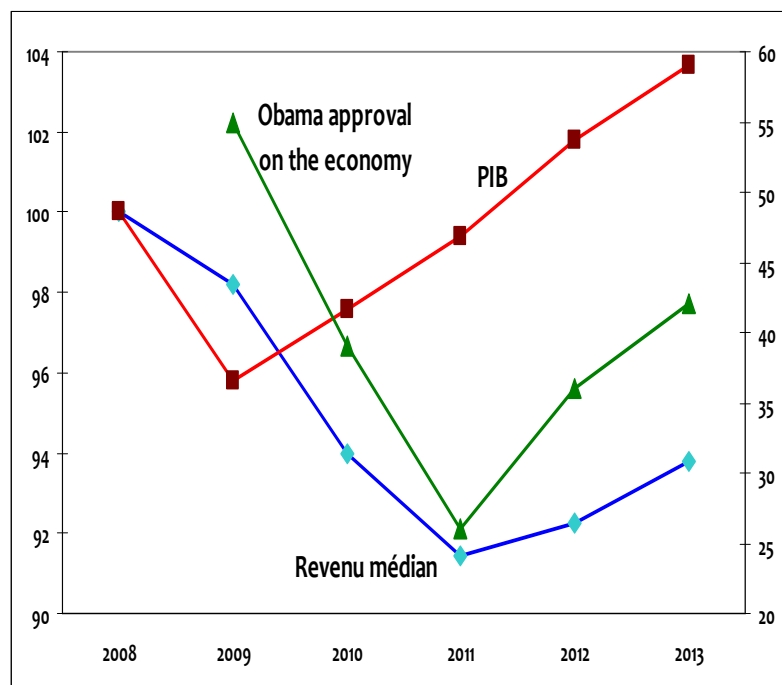
M. Jean Pisani-Ferry,
commissaire général à la
stratégie et à la prospective
(15/01/2015)

“ Les règles budgétaires européennes – à l’instar de la règle constitutionnelle allemande – ne présentent aucune incitation concernant l’investissement, l’actif, et donc, la richesse nette. C’est la raison pour laquelle l’investissement est peu privilégié outre-Rhin au profit de politiques de réduction des dépenses. Le Président du Conseil des Sages [i.e. Conseil des experts économiques] allemand reconnaît que ce cadre incitatif a créé un biais, justifié par le souci de ne pas transmettre un fardeau à la génération suivante dans le contexte allemand de décroissance démographique. Du fait de cette “règle d’or”, l’actif public a fortement décru en Allemagne, au point que le bilan intergénérationnel pourrait s’avérer finalement négatif. L’endettement public s’avère donc insuffisant pour évaluer la soutenabilité financière d’un pays. »



Nous avons besoins d'indicateurs complémentaires au PIB sur la soutenabilité sociale, en particulier sur les inégalités.

Évolutions croisées du PIB américain, de la popularité de Barack Obama et du revenu médian



Source : Laurent, Le Cacheux, 2015



M. Éloi Laurent, économiste
à l'OFCE, enseignant à
l'université de Stanford
(15/01/2015)

“ Se focaliser sur le PIB, c'est le meilleur moyen de perdre les élections ! »



M. Jean-Paul Fitoussi,
coordinateur de la
commission Stiglitz en 2008
(13/01/2015)

“ Les inégalités rompent la cohésion sociale et donc sapent les fondements de la démocratie. Confiance et démocratie sont des actifs intangibles mais essentiels pour la soutenabilité. [...] Il est impensable aujourd'hui de continuer à présenter le PIB sans l'assortir d'un indicateur sur les inégalités. »



ASSEMBLÉE
NATIONALE

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE
ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Un mouvement international en faveur de nouveaux indicateurs de richesse



Des initiatives internationales sous l'égide de l'OCDE

Les onze dimensions de l'indice du « mieux vivre » de l'OCDE

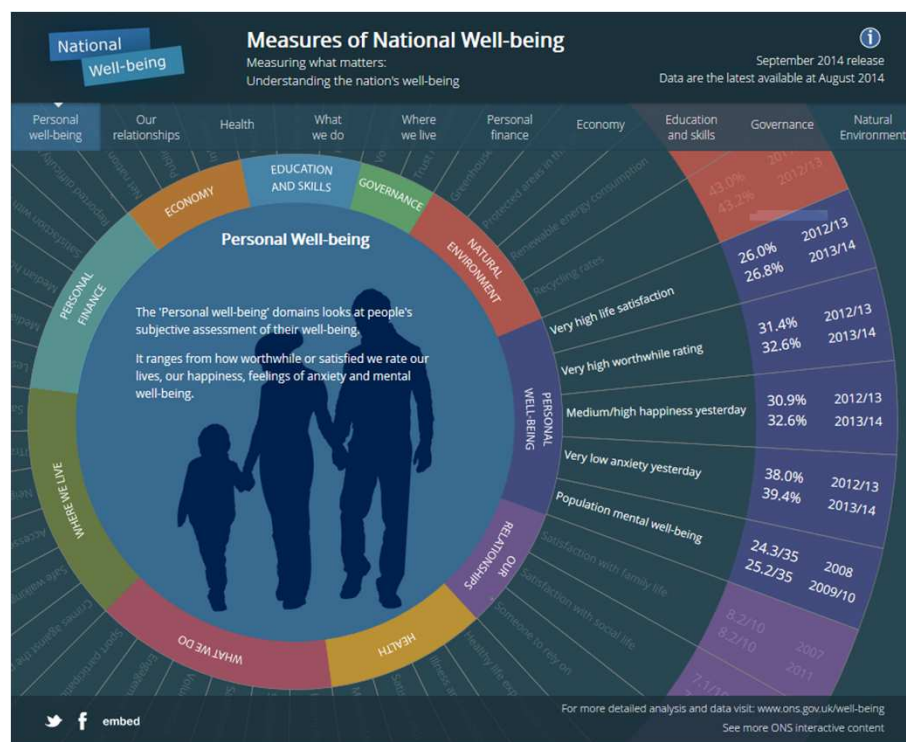


- **1970** : indicateur de « bien-être économique durable » de Nordhaus et Tobin
- **1987** : création de l'indicateur de santé sociale (ISS)
- **1990** : adoption de l'indice de développement humain par le Pnud
- **1999-2005** : publications de Dominique Meda, Patrick Viveret, Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice sur la notion de richesse
- **2007** : initiative *Mesurer et favoriser le progrès des sociétés* de l'OCDE ; première conférence internationale *Beyond GDP - measuring progress, true wealth and the well-being of nations* à Bruxelles
- **2008** : commission dite Stiglitz-Sen-Fitoussi en France
- **2011** : lancement de l'indicateur du « vivre mieux » lancé par l'OCDE (*Better Life Index*) donnant suite aux travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi.
 - Par exemple, la composante « logement » s'appuie sur 3 indicateurs : le coût du logement, l'accès aux équipements sanitaires de base et le nombre de pièces par personne
- **Depuis** : création de plusieurs conférences internationales dans lesquels l'Insee et les anciens participants à la commission Stiglitz ont poursuivi leurs travaux.
 - L'initiative « Beyond GDP » de la Commission européenne
 - D'autres initiatives aux Nations Unies ou à la Banque mondiale



Au Royaume-Uni : des indicateurs subjectifs et politiques

The Well-being wheel ou « roue du bien-être »

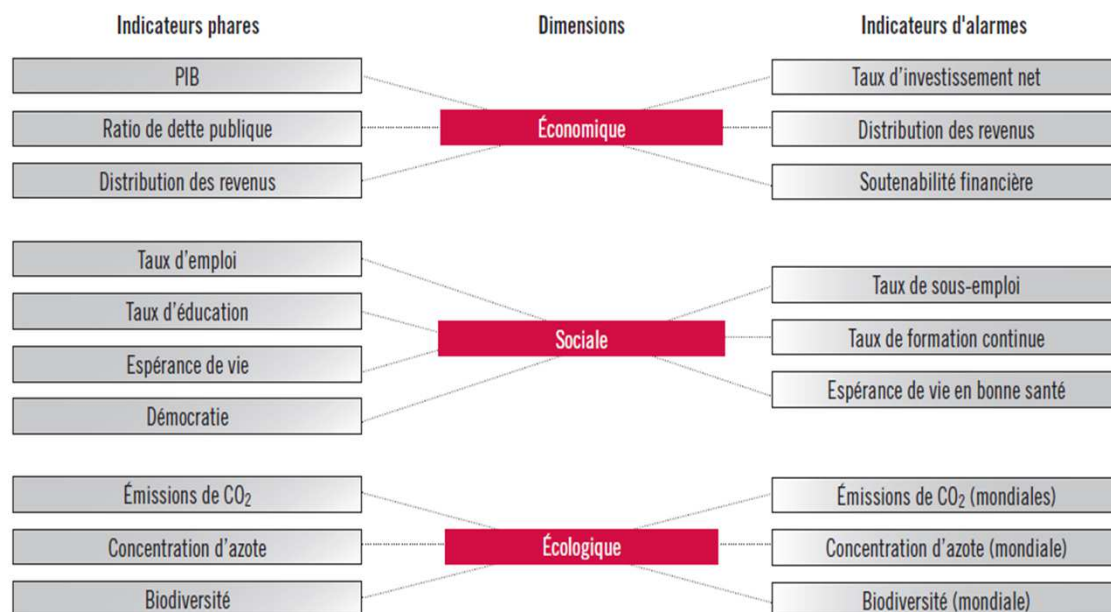


- Une « roue du bien-être national » élaborée en 2011 après un **débat public national de six mois**, très **commentée** par les médias
- Plus de **40 indicateurs** (espérance de vie en bonne santé, taux de chômage, engagement associatif, taux de criminalité, accès aux services de base etc.) regroupés suivant **10 dimensions** : bien-être personnel, bien-être relationnel, santé, utilisation du temps, cadre de vie, conditions économiques du ménage, grands indicateurs économiques, éducation et compétences, gouvernance et environnement.
- **4 indicateurs subjectifs** ajoutés aux enquêtes nationales
 - « Dans l'ensemble, à quel point êtes-vous **satisfait** de votre vie aujourd'hui ? »
 - « Dans l'ensemble, à quel point vous sentiez-vous **heureux** hier ? »
 - « Dans l'ensemble, à quel point vous sentiez-vous **anxieux** hier ? »
 - « Dans l'ensemble, dans quelle mesure ressentez-vous que les choses que vous faites en **valent la peine** ? »
- Un programme **très soutenu par le Premier ministre** David Cameron qui a créé une cellule dédiée au sein de son Cabinet
- **Une limite** : ces indicateurs évaluent la satisfaction des citoyens mais ne donnent pas d'indication sur la **soutenabilité** de leurs modes de vie



En Allemagne, des indicateurs trans-partisans et opérationnels

Die W3 Indikatoren, indicateurs élaborés par la commission spéciale W3

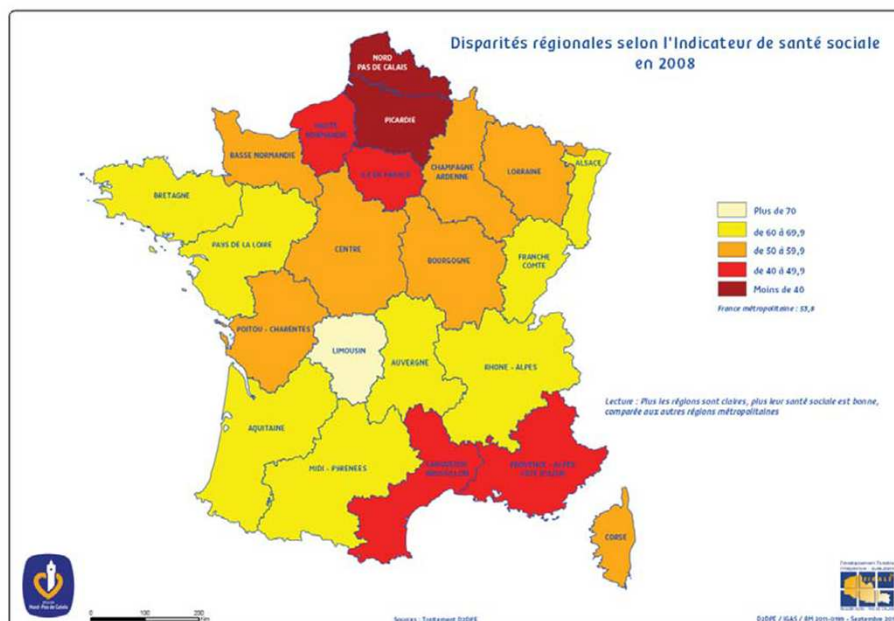


- 9 indicateurs complémentaires au PIB dans trois domaines (l'économie, l'écologie et la qualité de vie) + 9 indicateurs « d'alerte »
- Une initiative portée par une commission parlementaire spéciale et transpartisane
- Des indicateurs élaborés par des experts puis présentés aux citoyens au cours d'une consultation publique.



Pour l'ARF, des indicateurs stratégiques et pédagogiques qui orientent les politiques publiques

Île-de-France : 1^{er} rang pour le PIB, 17^e rang pour l'ISS
Limousin : 19^e rang pour le PIB, 1^{er} rang pour l'ISS



■ 3 grands indicateurs synthétiques retenus à l'issue d'une Conférence des citoyens

- l'empreinte écologique, qui mesure la pression exercée par l'homme sur la nature ;
- l'indicateur de développement humain (IDH-2), qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie du développement humain défini par le Pnud ;
- l'indicateur de santé sociale (ISS), qui résume en quelques variables (éducation, sécurité, logement, santé, revenus, travail et emploi) l'aspect multidimensionnel de la santé sociale des régions.

■ Quels usages ?

- Grâce à l'empreinte écologique, les citoyens sont amenés à **réfléchir sur la soutenabilité** des modes de consommation actuels et d'imaginer des solutions en termes de transports et d'aménagements du territoire. Les habitants du Nord-Pas-de-Calais « consommeraient », au rythme actuel, l'équivalent de sept fois leur territoire.
- La région Nord-Pas-de-Calais envisage un système d'**allocation différenciée des crédits** de la politique culturelle, des programmes de prévention santé ou encore de soutien aux projets éducatifs des lycées en fonction de l'IDH-2.



Quels enseignements ?

- Les nouveaux indicateurs de prospérité sont élaborés **en complément du PIB** et non comme des substituts. C'est également l'objet de la présente proposition de loi.
- Une **démarche politique** qui peut être portée par un gouvernement, à l'appui de sa stratégie politique, ou par les parlementaires, sur une base transpartisane.
- Le choix des indicateurs fait systématiquement l'objet d'une **consultation citoyenne** et constitue une occasion de rapprocher les citoyens de la politique.
- Une **tension entre la lisibilité et le caractère opérationnel des indicateurs**. L'ARF a fait le choix de recourir à l'empreinte écologique, indicateur qui a été particulièrement plébiscité au cours des débats citoyens pour sa portée pédagogique. La commission Stiglitz lui avait préféré l'empreinte Carbone.
- **Des indicateurs identiques au niveau international, national ou régional ne sont pas nécessaires**, dès lors qu'ils ne répondent pas aux mêmes besoins : comparaison territoriale, prévision, définition de priorités, évaluation de dispositifs etc.



3 usages

- **Symbolique** : les indicateurs suscitent des questionnements dans la population sur ce qui fait leur qualité de vie, sur la soutenabilité de leur mode de production et consommation,
- **Stratégique** : les indicateurs sont utilisés pour définir des grandes priorités, en termes géographiques ou de politiques publiques ;
- **Opérationnel** : les indicateurs sont utilisés pour évaluer le résultat des politiques publiques et pour les piloter. Evaluer pour évoluer.
- Au final mieux connaître la société (« Mesurer pour comprendre » dit l'INSEE) pour mieux adapter nos politiques publiques.



La France prend désormais du
retard après avoir été pionnière
sur les nouveaux indicateurs de
richesse



La commission Stiglitz-Sen-Fitoussi

Quelques recommandations de la commission



- ✓ Mettre l'accent sur **les revenus** des ménages
- ✓ Prendre en compte **le patrimoine** en même temps que les revenus et la consommation
- ✓ Améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles et des conditions environnementales.
- ✓ Une évaluation exhaustive et globale des **inégalités**



M. Jean-Paul Fitoussi,
coordinateur de la
commission Stiglitz en 2008
(13/01/2015)

“ Le rapport de la commission [sur la mesure des performances économiques et du progrès social] a suscité un enthousiasme incroyable dans les administrations gouvernementales ! Le sujet est mûr. On peut déjà calculer la plupart des indicateurs. »



Mme Géraldine Thiry,
économiste à l'université de
Louvain (15/01/2015)

“ La France est en pointe sur le plan statistique mais elle est en retard sur le plan politique alors même qu'elle était leader en 2008 ! »



De nouveaux indicateurs mais pas un tableau de bord à forte visibilité

Pourquoi ne pas rationaliser ces différentes productions et se doter d'un tableau de bord de référence, complété par des modules propres à chaque débat ?



Octobre : des indicateurs de soutenabilité dans le RESF

- Le **rapport économique social et financier (RESF)** fait partie des « bleus budgétaires » annexé au PLF. Son **annexe XI** contient **23 indicateurs** de **soutenabilité environnementale et sociale** élaborés à la suite du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.
- Bien qu'annexé au PLF, il est régulièrement publié **en retard** par rapport à ce dernier (octobre-novembre).
- Au cours de ses auditions, votre rapporteure a pu constater que le RESF ne semble **pas à jour** des dernières publications du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD)



Avril : le PNR est l'occasion d'un débat sur la soutenabilité

- Présenté dans le cadre du semestre européen, conjointement avec le Programme de stabilité, le Programme national de réforme **expose les réformes en cours et prévues**. Le Programme national de réforme est présenté aux partenaires sociaux, **débatu au Parlement**, puis adressé à la Commission européenne.
- Comme l'a rappelé la direction générale du Trésor, le PNR comporte **des indicateurs sur la dette publique** mais aussi **sur l'actif et sur la pauvreté**, dans le cadre des indicateurs mesurant les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs nationaux de la **stratégie Europe 2020**.



Juin : une nouvelle occasion avec le débat d'orientation budgétaire

- Appuyé sur les comptes de la Nation, L'Économie française - Comptes et dossiers présente **une synthèse des mouvements des économies française et mondiale** et analyse les principaux **événements de l'année précédente**.
- Il contient des **fiches thématiques** sur le chômage, le revenu des ménages etc
- Il est **publié en juin** et pourrait dès lors être utilisé pour le **débat d'orientation des finances publiques (DOFP)**.



Les recommandations de France Stratégie : un tableau de bord restreint de 7 indicateurs

FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUATION, ANTICIPATION, STRATÉGIE, PROPOSITION

Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ?

Géraldine Ducos, en collaboration avec Blandine Barreau*

La crise économique et financière de 2008 a remis à l'ordre du jour les interrogations sur la finalité de la croissance. Le début des années 1970 avait amorcé le débat, quand le Club de Rome alertait sur « les limites à la croissance » (rapport Meadows, 1972) : au-delà de la seule augmentation du PIB, comment être certain qu'une société progresse sur le long terme, c'est-à-dire sans hypothéquer les ressources disponibles et en assurant le bien-être de l'ensemble de la population, y compris des générations à venir ?

Pour viser une croissance « soutenable » ou « de qualité », il est nécessaire de mesurer non plus seulement la progression du PIB, mais aussi le legs social, environnemental et productif que nous ferons aux générations suivantes.

Dans la lignée des conclusions de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure du PIB dans un monde complexe, cette note propose sept indicateurs susceptibles d'accompagner le PIB dans un tableau de bord de la qualité de la croissance française : l'évolution des stocks d'actifs productifs ; la proportion de diplômés ; la proportion de titulaires d'un diplôme supérieur ; l'empreinte carbone française, importations incluses ; le rapport entre les revenus détenus par les collèges parmi les 25 à 64 ans ; la proportion de la plus pauvre de la population ; la dette publique nette rapportée au PIB ; enfin, la dette extérieure nette rapportée au PIB.

Parce qu'ils représentent de véritables choix de société, ces sept indicateurs devront faire l'objet d'un débat public.

INDICATEURS DE QUALITÉ DE LA CROISSANCE EN 2014

Évolution du PIB (% volume)

Indicateur	Valeur	Évolution
Actifs productifs rapportés au PIB	140 %	↑
Part de diplômés > au brevet dans la pop. active	72 %	↑
Proportion artificialisée du territoire	9 %	↑
Empreinte carbone française, importations incluses	733 Mt	↑
Inégalités (rapport S80/S20)	4,6	↑
Dette publique nette rapportée au PIB	82,4 %	↑
Dette extérieure nette rapportée au PIB	35 %	↑

* Niveau observé le plus récent
** Évolution observée sur les dix dernières années

Source : France Stratégie
* Département Développement durable.

2. QUEL TABLEAU DE BORD ?

Un nombre restreint d'indicateurs, lisibles et cohérents, tenant compte des seuils de soutenabilité

Le choix d'un petit nombre d'indicateurs de premier rang (nous en préconisons ici sept) permet de faire du tableau de bord un outil de communication lisible et efficace, deux caractéristiques indispensables pour qu'il trouve sa place parmi les statistiques phares.

le tableau de bord, et conformément à la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, les indicateurs monétaires ne peuvent pas exprimer directement les « physiques » : le tableau de bord est complexe et les indicateurs monétaires et les capitaux sociaux et les indicateurs internationaux, intéressent pas au cœur de la : se focalise davantage sur la détection des évolutions inter-constituent des biens

Source : France Stratégie



De nouveaux indicateurs pour éclairer le débat sur les orientations politiques



M. Jean Pisani-Ferry,
commissaire général à la stratégie
et à la prospective (15/01/2015)

“ Le statut du **rapport économique, social et financier** est loin de ce qu'il pourrait être. Il n'est pas l'équivalent des rapports produits dans d'autres pays pour expliciter les politiques publiques et qui sont à la fois très fouillés et très commentés. Il est publié avec un léger décalage. **Il ne fait l'objet d'aucune présentation, d'aucun débat.** Le ministre des finances pourrait, par exemple, lui donner davantage d'importance. »



M. Jean-Paul Fitoussi,
coordinateur de la
commission Stiglitz en 2008
(13/01/2015)

“ « Il faudrait qu'un **grand débat** puisse avoir lieu chaque année au Parlement sur **les inégalités**, inégalités qui conduisent à l'exclusion et à la violence. »



M. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie (13/01/2015)

“ Les freins les plus sérieux à l'adoption de nouveaux indicateurs de richesse sont politiques. Sous l'administration Reagan, une proposition de loi avait été déposée pour mettre fin à la collecte de données sur la pauvreté. On se disait que si la pauvreté n'était pas tangible, personne ne pourrait s'en plaindre ! [...] Autre exemple : si on utilisait un PIB « vert » qui tienne compte de la raréfaction des ressources, l'industrie du charbon aurait un impact négatif. Quand j'ai proposé de travailler sur ce sujet – j'étais à l'époque le président du Conseil des économistes aux États-Unis –, l'industrie du charbon en a réalisé l'importance et elle a fait pression pour que nous ne soyons plus financés ! »

Des investissements techniques à consentir



Selon **M. Jean-Luc Tavernier**, directeur général de l'Insee (15/01/2015), l'Insee réfléchit à la manière de réduire les délais de production des indicateurs d'inégalités :

- ✓ En ajoutant des questions à l'enquête Emploi conduite auprès de 100 000 citoyens → risque de complexité
- ✓ En réduisant les délais de traitement des déclarations fiscales → gain de 6 mois seulement
- ✓ En réalisant des microsimulations → un échec partout dans le monde aujourd'hui
- ✓ En créant **une enquête dédiée**, comme aux États-Unis,

Pour l'empreinte carbone, un index provisoire à un an pourrait être envisagé.

Un enjeu essentiel :
la réduction des délais de
production des indicateurs

Inégalités : 2 ans et demi

Empreinte carbone : 3 ans



M. Jean Pisani-Ferry,
commissaire général à la stratégie
et à la prospective (15/01/2015)

“ France Stratégie pense désormais la soutenabilité suivant plusieurs dimensions : environnementale, sociale et financière. [...] **La réduction des délais de production aura un coût, c'est vrai**, mais il y a de nouvelles techniques de production des données et des choix à faire pour la statistique publique. **Les inégalités sont une priorité.** »



Les usages des nouveaux indicateurs



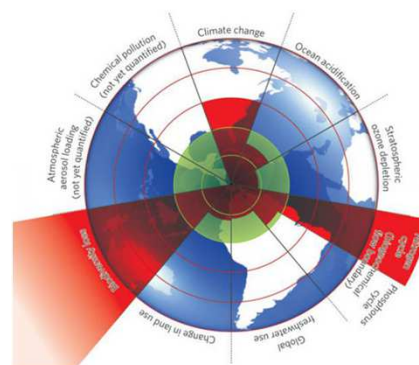
UN USAGE INSTRUMENTAL À DÉVELOPPER ?

Contrairement au PIB, les NIP ne sont pas encore utilisés de manière instrumentale (dans la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques particulières). Il existe aujourd'hui des débats entre les tenants de NIP symboliques et ceux qui voudraient les utiliser dans la mise en œuvre de politiques publiques. Le rôle joué par les NIP aujourd'hui est à remettre en perspective de l'histoire du PIB, qui ne s'est pas imposé en un jour.



Démocratique

- **Consulter les citoyens** sur des dimensions subjectives pour mieux détecter certaines limites de nos politiques publiques ;
- **Mieux communiquer** sur les objectifs des politiques publiques ;
- Associer les citoyens à l'analyse des données publiques par **des événements dédiés**, les rendre pleinement acteurs de l'élaboration des politiques publiques.



Stratégique

- **Anticiper des risques** ou des échecs grâce à des panels d'indicateurs. Exemple: les frontières planétaires de Rockström.
- **Définir des priorités**, sectorielles ou géographiques. Exemple : mieux cibler les crédits de la politique de la Ville ou ceux de l'Éducation nationale, sur des territoires ou des actions.



Opérationnel

- Développer **des modèles** pour des analyses coûts-bénéfices plus complètes ;
- Intégrer de nouveaux indicateurs dans le **pilotage** des politiques publiques ou la réglementation. Exemple : la Suisse a mis en place un indicateur d'artificialisation des sols et impose désormais un bilan neutre ou positif pour tout projet de construction ou d'aménagement urbain.



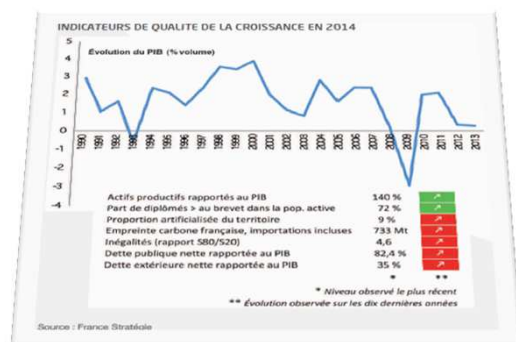
ASSEMBLÉE
NATIONALE

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE
ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le contenu de la réforme proposée



Le dispositif proposé



Un tableau de bord plutôt qu'un agrégat unique

- Contrairement à la proposition de loi organique déposée en décembre 2013, la présente proposition de loi ne statue pas à ce stade sur la nécessité d'indicateurs synthétiques ou d'une pluralité d'indicateurs de qualité de vie et de développement durable. Aucune liste d'indicateurs n'est imposée par la présente proposition de loi pour **ne pas figer une liste alors que les travaux théoriques progressent et que le débat citoyen doit avoir lieu.**
- Toutefois les auditions permettent d'orienter le débat autour de la nécessité de travailler 3 thématiques au minimum :
 - L'actif, la dette nette ;
 - Les inégalités ;
 - L'empreinte carbone.



Une présentation en même temps que le projet de loi de finances

- Obligation serait faite au Gouvernement de remettre un rapport **chaque année, le premier mardi d'octobre**, c'est-à-dire en même temps que le projet de loi de finances.
- Il s'agit d'avoir **une vision plus globale** des conséquences des mesures budgétaires que nous votons.
- Ce rapport pourra faire l'objet d'un **débat** devant le Parlement.



Une évaluation des réformes engagées par le Gouvernement

- Obligation serait faite au Gouvernement de **commenter les réformes** engagées au cours de l'année écoulée et des réformes envisagées l'année suivante, notamment dans le projet de loi de finances, **au regard d'indicateurs de qualité de vie et de développement durable**, en plus du PIB, du taux de chômage ou encore du niveau de la dette.
- La **direction générale du Trésor**, qui en serait chargée, considère cette évaluation « difficile mais faisable » et elle note qu'elle est **déjà effectuée en partie** dans le PNR ou dans les études d'impact.



Les suites possibles

Cette proposition de loi donne les moyens à l'Exécutif et au Parlement de se saisir de ces nouveaux indicateurs. En particulier dans le cadre de deux enjeux clés :



Encourager l'adoption de nouveaux indicateurs de soutenabilité et de développement durable à l'occasion de la **Conférence de Paris sur le climat (COP21)**. La présente proposition de loi donne à la France l'occasion de **reprendre un rôle de chef de file** en la matière.



Organiser **une grande consultation citoyenne** ainsi que des débats au Parlement sur les nouveaux indicateurs phares devant composer le tableau de bord national. Cette initiative permettrait de **refonder le pacte républicain** et de s'interroger sur les moteurs de l'exclusion et de la violence.





Le texte et les amendements proposés par la rapporteure

Article unique

Le premier mardi d'octobre de chaque année, le Gouvernement remet au Parlement, un rapport présentant l'évolution, à moyen terme, d'indicateurs de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement.

Article unique (*modifié*)

Le Gouvernement remet **annuellement** au Parlement, **le premier mardi d'octobre**, un rapport présentant l'évolution **sur les années passées de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités**, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente, **l'année en cours et de celles** envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement.